

La politique des clusters à l'interface du local et du global: la territorialisation de l'innovation

La place des clusters dans la dynamique des territoires

Jean-Alain HERAUD

Références

Réseau d'excellence européen PRIME :

- * Uyarra, E., Koschatzky, K., Héraud, J-A. (2007)
- "Understanding the multi-level, multi-actor governance of regions for developing new policy designs",
- * Position paper of ERA-Spaces/ERISP projects PRIME General Conference, Pisa, Jan. 29- Feb. 1.

Travaux dérivés :

* Crespy, C., Héraud, J-A., Perry B. (2007) "Multi-level governance, regions and science in France: between competition and equality", *Regional Studies*, Special Issue, Nov 2007.

Autres références:

* El Ouardighi, J., Héraud, J-A., Kahn, R. (2006), "Politique régionale européenne et rôle des collectivités: L'exemple des politiques de recherche et d'innovation », in H. Capron (ed.), *Politique régionale européenne*, Bruxelles: De Boeck * Rachel LEVY, Pascale Roux, Sandrine Wolff, «Study of science-industry collaborative patterns in a large European university», *Working Paper BETA* N° 2006-27

Introduction

- Le nouveau mode de gouvernance de la recherche:
 - multi-acteurs (nouveau mode de production, nouveaux acteurs: *new science regimes*)
 - multi-niveaux (ERA, SNI, SRI): multi-level governance
- Le rapport avec la question territoriale:
 - Les réseaux d'acteurs et leur territorialisation (éventuelle): clusters?
 - Les processus de décentralisation, déconcentration, dévolution... ou à l'inverse, réforme du fédéralisme

1. La notion de politique de recherche et d'innovation

• Qu'est-ce qu'une politique de R&I?

- Favoriser la production de savoirs scientifiques
- Diffuser le savoir, favoriser les capacités absorptives
- Innovations commerciales sur la base des S&T (seulement?)
- Politique de science vs politique d'innovation?

La région est-elle un cadre pertinent pour la mise en œuvre d'une politique de R&I?

- Le territoire pertinent de la question posée (efficacité du système d'innovation, qualité de la science produite, de la formation universitaire, etc.) – quand il y en a un – n'est pas forcément une circonscription politico-administrative
- Les pôles de compétitivité en sont la preuve (souvent discontinuité géographique), mais ils montrent aussi qu'il faut associer les collectivités territoriales

1.1 L'enjeu européen

- De manière explicite, l'UE pousse à organiser l'ERA en associant des collectivités infra-nationales.
- L'UE a fortement contribué par sa politique à imposer un modèle de gouvernance associant les niveaux administratifs des différentes échelles géographiques.
- Le tournant de 2000: d'une politique de l'aménagement du territoire à une politique de l'excellence :
 - de « que peut faire l'Europe pour aider ma région?»...
 - ... à « que peut faire la région pour justifier l'appui de l'Europe? »

1.2 Les spécificités françaises

- La décentralisation d'un Etat-nation de tradition très unitaire comme la France se caractérise par un double mouvement:
 - de transfert de pouvoirs vers les collectivités : instances élues de niveau infra-national,
 - et de déconcentration de l'administration centrale.

Conséquences en termes de gouvernance de la recherche

Décentralisation et déconcentration mènent à l'émergence d'arènes particulières de négociation des priorités de l'action publique sur le territoire:

- Les années '80 : CPER (Contrats de Plan Etat-Région) (comme application des lois de décentralisation)
- Les années '90 : Opérations spécifiques comme U2000 puis U3M (Université du Troisième Millénaire),
- Les années '00 Appels d'offre sur des politiques de cluster (*pôles de compétitivité*), de mise en réseau universitaire (*PRES, RTRA*), etc.

2. La notion de territoire

Qu'est-ce qu'une région?

- Une entité géographique infra-nationale quelconque
- Une collectivité dotée d'un pouvoir décisionnel (sur la fonction considérée)
- Un espace auto-organisé, en particulier autour d'un projet

Le cas des pôles de compétitivité

- Cluster de facto?
- Politique volontariste?
- Politique de l' « Etat facilitateur » avec gouvernance multi-acteurs?

Clusters: actions possibles et questions pratiques

- Peut-on décider de l'existence d'un cluster?
 - > possibilité d'une politique
- Y a-t-il de bonnes initiatives pour favoriser son développement?
 - > nature de la politique
- Quel périmètre géographique?
 - > critère d'éligibilité
- Tout le système territorial peut-il y participer et en profiter?

Rappel historique (1) La théorie des districts industriels d'Alfred MARSHALL

Alfred MARSHALL (*Principles of Economics, 1920*) fonde la théorie des **effets d'agglomération** dans l'industrie :

► concept de *district industriel*

Les industries tendent à se concentrer dans des districts géographiques distincts: des agglomérations urbaines spécialisées dans la production d'un ensemble de biens reliés par un même système technique. Exemple de Manchester au XIXème siècle

"Industries tend to cluster in distinct geographic districts, with individual cities specializing in production of narrowly related set of goods"

Rappel (2):

Les concepts de **districts**, puis de **clusters** ont été repris à l'époque contemporaine, en relation avec l'économie fondée sur la connaissance

Exemples contemporains de territoires dédiés à la haute technologie:

Silicon Valley près de Palo Alto, CA (cf Rogers, Larsen, 1984)

Route 128 près du MIT à Boston, MA (cf Saxenian, 1994)

- > Théorie de la croissance fondée sur la connaissance
 - ► Les fondements de la croissance économique ne sont plus principalement le travail brut et l'accumulation du capital physique, mais les rendements croissants tirés de l'accumulation de connaissance

Paul ROMER ("Endogenous Technological Change«, J. of Pol. Eco., Oct 1990.)

Rappel (3)

Divers concepts de territoires compétitifs et créatifs

Giacomo BECATTINI

• Districts industriels de la Troisième Italie

GREMI (Ph AYDALOT, R. CAMAGNI, D. MAILLAT, J-Cl. PERRIN,...)

Milieux innovateurs.

Richard FORIDA

Learning Region

Michael PORTER

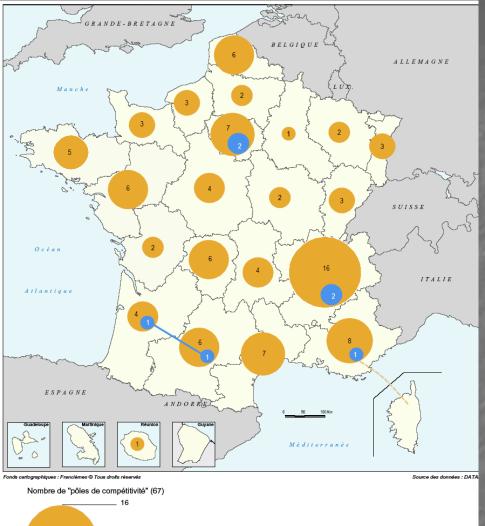
• Clusters industriels: Masse critique d'acteurs en interaction dans un domaine d'activité particulier, sur une zone géographique limitée

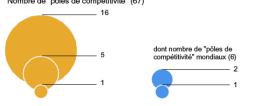
Rappel (4): Définition des clusters au sens de PORTER

- Concentration géographique de firmes en compétition, complémentaires ou interdépendantes
- Besoin commun de talent, de technologie, et d'infrastructure
- Capacités d'évolution en réponse à l'évolution des industries elles-mêmes ou des conditions externes
- Système centré sur les firmes qui commercialisent en dehors du territoire (local, régional, voire national)
- Système moteur de l'économie locale, régionale ou nationale

PORTER (suite): Eléments favorables à la construction des clusters

- Prise de conscience: Compréhension partagée du rôle et de l'efficacité des clusters pour la compétitivité du territoire
- Réalisme: Concentration de l'attention sur les obstacles à écarter pour favoriser le développement du cluster
- Politique: Gouvernance nationale des clusters
- Méthodologie: Définition pertinente des limites territoriales des clusters; attention portée aux relations interpersonnelles
- Gouvernance: Bonne participation de tous les acteurs et institutions impliqués dans les clusters
- Leadership: donné au secteur privé





NB : Les pôles interrégionaux sont comptés dans chaque région concemée. Ceci explique que le total des chiffres régionaux soit supérieur à 67

Réalisation: DATAR - Observatoire des Territoires, 11/07/2005

3. Le pôle de Compétitivité « Innovations thérapeutiques »

Le pôle, une composante du Biocluster BioValley

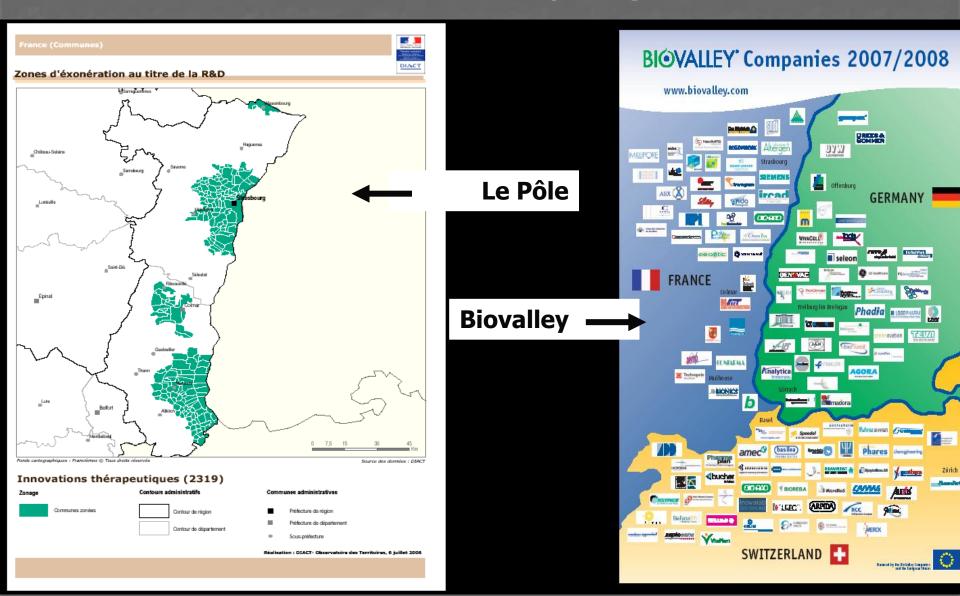
BioValley

- Près de 10 ans d'expérience
- Plus de 300 entreprises,
- 40.000 emplois
- Implantation de nombreuses
 Pharmas



- ► Rayonnement international
- ► Masse critique

Une aire éclatée en Alsace, mais prolongée en trans-frontalier



4. Collaborations universités-entreprises: Une analyse des partenaires industriels d'une grande université scientifique

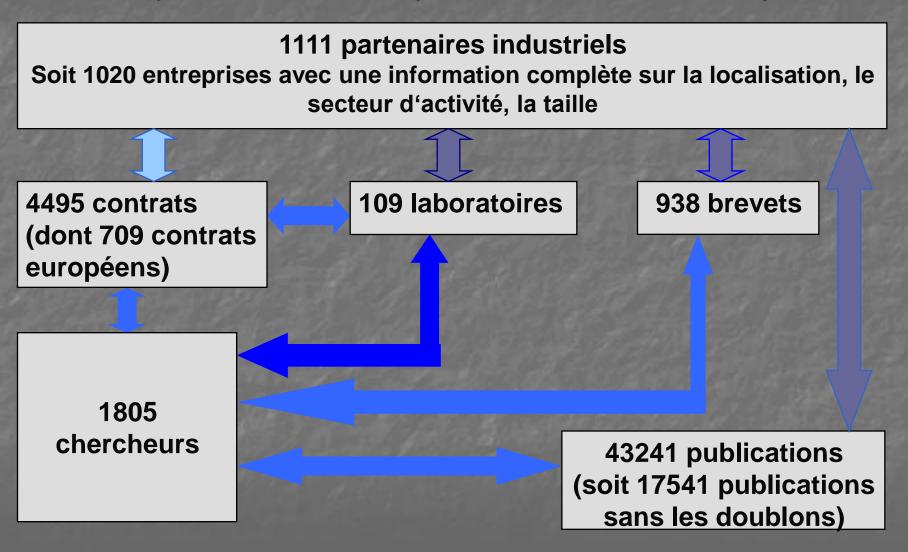
<u>Référence</u>: Rachel LEVY, Pascale Roux, Sandrine Wolff, «Study of science-industry collaborative patterns in a large European university», *Working Paper BETA* N° 2006-27

Objet: Analyse du portefeuille de relations de l'ULP avec des entreprises.

- >Qui sont les partenaires privés de cette université?
- >De quelle(s) manière(s) collaborent-ils ?
- >Quelles sont les incidences de facteurs tels que le domaine d'activité, *la localisation*, la taille des entreprises,... sur ces pratiques de collaborations ?

La base de données sur l'ULP

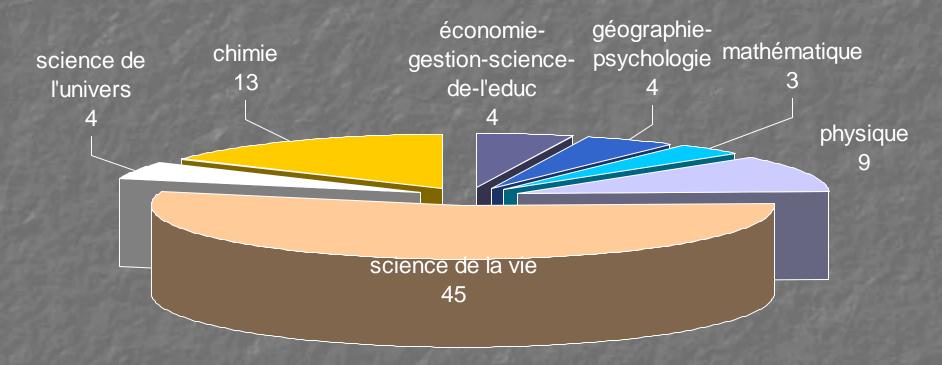
(et les établissements publics de recherche associés)



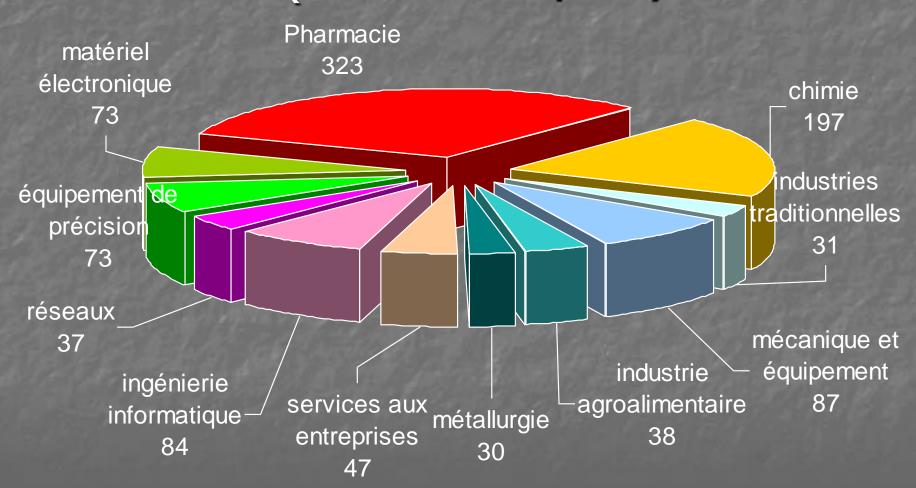
Source: BETA

Les laboratoires par disciplines

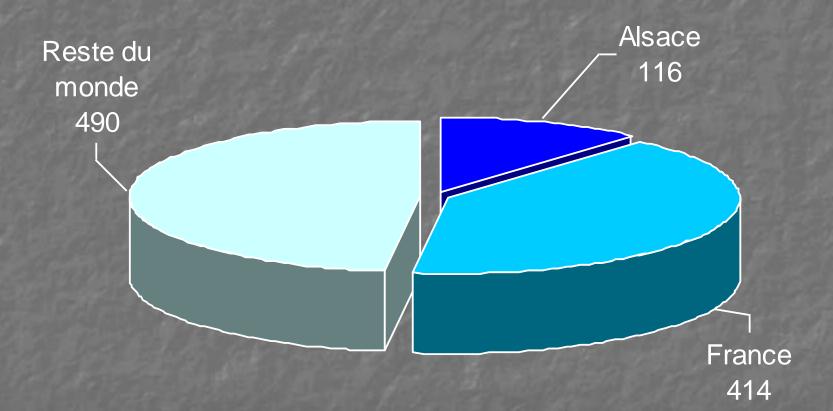
(nombre de laboratoires)



Les partenaires par secteurs d'activités (Nombre d'entreprises)

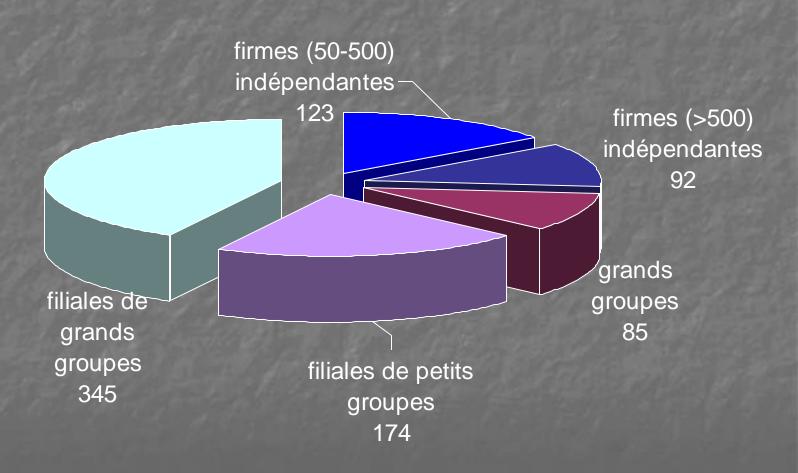


Les partenaires par localisation (Nombre d'entreprises)



Les partenaires : Taille et statut

(Nombre d'entreprises)



4 classes d'entreprises partenaires

Analyse en Composantes Multiples + classification hiérarchique => 4 classes d'entreprises

- CLASSE 1 : Partenaires ponctuels exclusifs. Ce sont des partenaires occasionnels et qui collaborent principalement selon un mode bilatéral avec les laboratoires de l'ULP/CNRS/INSERM.
- CLASSE 2 : Partenaires ponctuels. Ce sont des entreprises qui collaborent occasionnellement avec les labos strasbourgeois, en partenariat avec d'autres entreprises et/ou avec d'autres universités (en particulier à l'occasion de contrats européens)
- CLASSE 3: Partenaires privilégiés (grande intensité et variété des liens). Ce sont entreprises qui collaborent très régulièrement avec les labos sous diverses formes : contrats de recherche, contrats européens, co-publications et/ou co-inventions de brevets.
- CLASSE 4 : Partenaires réguliers et exclusifs. Ce sont des entreprises qui collaborent avec les labos sous forme de contrats de recherche, ces collaborations pouvant être liées à des dépôts de brevets.

Corrélation entre les classes et les variables qualitatives

- Entreprises « high-tech » (Pharma et TIC) et/ou étrangères
- => collaborations multilatérales (C2 et C3)
- Entreprises françaises
- =>relations bilatérales plutôt ponctuelles(C1)
- Entreprises régionales
- ⇒ relations bilatérales régulières (C4)
- Grandes entreprises et filiales de grands groupes
- => relations très régulières (C3 et C4)

Merci de votre attention